

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

	Nom de l'exploitant	m de l'exploitant Numéro d		ermis		Date d'inspection		
	Y DUREPOS 2014947			Le 11 janvier 2021				
İ	Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie les p'tits amis de Amy				(506) 475-5080			5080	
I	Adresse				•			
7 rue Harry DSL de Grand-Sault/Falls NB E3Z 0A4								
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis				Titre du poste				
	Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
	Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives			lement Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (vi) les rapports quotidiens d'activités, au moyen des formules que le ministre fournit, pour chaque enfant âgé de moins de 24 mois. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			24(1)(b)(vi) 31 j		31 jar	nv. 2020	11 janv. 2021	
1								
Commentaires généraux								
	La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et l'aire de jeu extérieur.							
-	original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de Dermis			Le 11 janvier 2021 Date				
	original signé par			l o :	11 ion	vior 2021		
	Amy Durepos Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	LU	ıı jan	vier 2021		
	- 3	_						